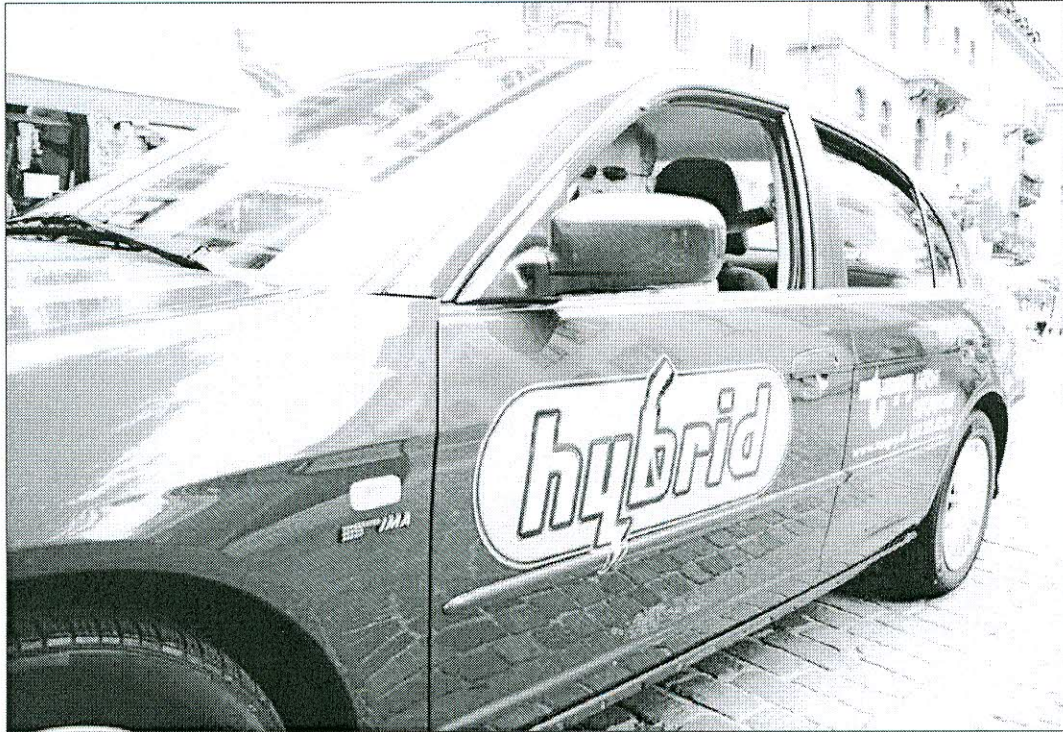


Un rabais de 50% pour votre voiture?

RÉDUCTION D'IMPÔT ► Le Gouvernement valaisan coupe de moitié l'impôt sur les automobiles les moins polluantes. Les 4X4 et les véhicules gourmands échappent quant à eux à une surtaxe.



Un impôt diminué de moitié, même pour un montant modeste, ce n'est pas tous les jours que l'on voit ça! LE NOUVELLISTE/EA

GILLES BERREAU

Afin d'encourager les détenteurs à utiliser les véhicules les moins polluants, le Conseil d'Etat a décidé de réduire de 50% le montant de l'impôt sur les voitures bénéficiant de l'étiquette énergétique «A» et ne produisant pas plus de 130 grammes de CO₂ au kilomètre.

La mesure sera effective dès le 1er janvier 2010 et pour trois ans. Les véhicules diesel doivent être en plus équipés d'un filtre à particules. Vous économiserez 62,5 francs pour une voiture d'un litre de cylindrée et 117,5 francs pour un véhicule de deux litres. De son côté, le canton abandonne un demi-million d'impôt en 2010. Le Valais sera le cinquième canton à introduire un tel bonus. Le canton de Vaud l'a déjà fait avec une limite encore plus sévère à 120 grammes.

Votre voiture dans la liste?

469 voitures de 29 marques remplissent ces critères et figurent dans une liste officielle dans laquelle on trouve une Audi A4 de 2 litres, une Citroën C4, une Peugeot 407, une Volvo V50, des VW Passat. Mais la grande majorité de ces automobiles sont des modèles de petite taille, avec une motorisation légère. Selon le Service de la circulation routière, on trouve sur le marché des véhicules répondant à ces exigences sans pour autant qu'ils coûtent plus cher.

Quelque 3600 véhicules – moins de 2% des 181 500 voitures de tourisme enregistrées dans le canton – pourront être mis au bénéfice de la réduction. Les fourgonnettes, motos, camions ne sont pas concernés pour l'instant. Idem pour les véhicules électriques, déjà favorisés. «Le Nouvelliste» publie ce matin, sur

son site internet, la liste complète des véhicules bénéficiaires.

3600 véhicules concernés

Les détenteurs de plaques interchangeables doivent posséder deux véhicules exonérables. «Ceci pour éviter que des gens roulent toujours avec la voiture la plus puissante», nous a-t-on glissé. L'effet incitatif de la mesure annoncée hier à Sion vise à atteindre 5000 véhicules en fin d'année 2010. De quoi réduire de 2000 tonnes la production actuelle valaisanne de 470 000 tonnes. Soit d'environ un demi-pourcent. Il s'agit d'un premier pas qui préfigure les années à venir. Et en 2012, le Conseil d'Etat analysera les progrès techniques intervenus entre-temps et les nouvelles législations. L'Europe envisage par exemple de ramener d'ici là à 120 grammes la limite maximale des véhicules de classe «A».

Un parc important

«Le trafic automobile est l'une des sources les plus importantes d'émission de CO₂. Or le canton du Valais est, après le canton du Tessin, celui qui a le taux de motorisation le plus élevé du pays», a indiqué hier matin Esther Waerber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration. Le parc valaisan augmente de 3% par an en moyenne depuis 1990.

«Il est toutefois possible de réduire les émissions nocives sans sacrifier les besoins de mobilité, en choisissant d'utiliser les véhicules les moins polluants. L'Etat du Valais veut stimuler cette démarche», estime la conseillère d'Etat.

La liste complète des véhicules concernés sur lenouvelliste.ch

VÉHICULES TRÈS POLLUANT

PAS DE MALUS

Pas de véhicule puissant dans la liste de notre canton montagnoux. Et encore moins de vrai tout-terrain. Pourtant le gouvernement dit avoir tenu compte des particularités géographiques du canton. «Le Conseil d'Etat a renoncé à une augmentation de l'impôt pour les véhicules

avec l'étiquette F ou G. Une augmentation aurait pénalisé les personnes ne pouvant faire le choix d'un véhicule exonéré. Il préfère récompenser les détenteurs qui font l'effort de choisir un véhicule respectueux de notre environnement et inciter les autres à prendre conscience de l'importance de cet élément.»

L'AVIS DU GARAGISTE

«Un coup de pouce»



«Dans le choix d'un véhicule, l'aspect écologique a son importance, mais c'est surtout le

porte-monnaie qui commande», estime Cédric Nigely, garagiste à Monthey. «J'en veux pour preuve que la forte hausse momentanée de l'essence l'an dernier avait amené plus de monde à s'intéresser aux véhicules moins gourmands. Pourtant, depuis la diminution des prix à la colonne, le critère de la consommation n'est plus autant important.

Ce bonus est un coup de pouce intéressant du canton. Nos marques française et japonaise figurent avec plusieurs modèles, déclinables en plusieurs versions dans la liste agréée par le canton.»

Cette aide doit être calculée de manière cumulée sur plusieurs années. En Valais l'économie potentielle est moindre par rapport au canton de Vaud qui exige un impôt bien plus élevé. Mais si on ajoute la prime à la casse de 2000 francs qu'offre notre constructeur français, cela commence à devenir plus intéressant.

N'oublions pas non plus que les contraintes de la topographie du Valais obligent souvent les conducteurs à choisir un véhicule tout-terrain et assez puissant. Toutefois, le fait de ne pas introduire de malus pour ces engins est un bon point pour le canton. Pour un véhicule 4X4, s'il faut l'équiper en option d'un filtre, l'amortissement de cet investissement va prendre plusieurs années. Quant à cette limite de 130 grammes de CO₂ pour les diesels, elle restreint encore la liste de véhicules exemptés partiellement. C'est regrettable.»